

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D062

### Mise à disposition de locaux, sis 1 Place de l'Église à des infirmières libérales - Mme Julie TATIN et Mme Bernadette BENOIST

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la fin de la mise à disposition des locaux sis 1 place de l'église - Centre de soins - de Mme FIORICOURT Ines - infirmière libérale à Marçon à compter du 1er avril 2023,

Vu la décision du Maire n° 2023-D003, en date du 31/03/2023 mettant à disposition de Mme Julie TATIN le bien immobilier 1 place de l'église pour l'activité d'infirmière libérale,

Vu le mail, en date du 30/10/2023 de Mme Bernadette BENOIST, demandant de modifier la convention de mise à disposition du cabinet d'infirmière afin de mentionner les noms de Julie TATIN et de Bernadette BENOIST en charge du bail, à compter du 01/11/2023

Considérant la nécessité de modifier la décision du maire n° 2023D003, du 31/03/2023,

### **DECIDE**

**Article n° 1 : L'article n° 1 de la décision du Maire n° 2023-D003 du 31/10/2023 est modifié comme suit :**

" La commune met à disposition de Mme Julie TATIN et de Mme Bernadette BENOIST, le bien immobilier situé dans les locaux annexe de la Mairie sis 1 place de l'église, pour l'exercice de l'activité "infirmière libérale", comprenant :

- un halle d'entrée (salle d'attente)
- un local
- un sanitaire

**Article n° 2 : l'article n° 2 est modifié comme suit :**

une convention de mise à disposition de locaux pour l'activité de soins infirmiers sera conclue entre la Commune, Mme Julie TATIN et Mme Bernadette BENOIST à effet à compter du 1/01/2023.

**Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.**

Fait à Marçon, le 05/12/2023

Le Maire,  
Monique TROTIN

